

Émile  
POULAT

# Notre laïcité

*ou* les religions dans  
l'espace public

---

Entretiens  
avec Olivier Bobineau  
et Bernadette Sauvaget

**DDB** *desclée  
de brouwer*

Émile Poulat

Notre Laïcité !  
*ou* les religions  
dans l'espace public

Entretiens avec Olivier Bobineau  
et Bernadette Sauvaget

**DDB** *desclée  
de brouwer*

© 2014, **Groupe Artège**

Desclée de Brouwer

10, rue Mercoeur - 75 011 Paris

9, espace Méditerranée - 66 000 Perpignan

[www.artege.fr](http://www.artege.fr)

ISBN version papier : 978-2-20410-210-0

ISBN version numérique : 978-2-22006-653-0

## Introduction

Quiconque s'intéresse à l'actualité peut faire ce simple constat : la laïcité ne cesse de défrayer la chronique.

En mars 2013, une crèche privée pouvait-elle licencier une salariée en raison de son refus d'enlever son voile au travail ? L'affaire « Baby Loup » est lancée. L'islam, encore, ou, plus précisément, un type de pratique culturelle – et non cultuelle – est dénoncé et stigmatisé. Non seulement les extrêmes, droite et gauche, mais également l'ensemble de la classe politique s'en saisissent en caricaturant les faits, en passionnant les débats : tous semblent ignorer ce qu'est la laïcité, aussi bien ses principes que ses origines. Ce n'est pas le cas de la Cour de cassation qui répond par la négative le 19 mars en considérant que « le principe de laïcité n'est pas applicable aux salariés des employeurs de droit privé qui ne gèrent pas un service public », et « ne peut dès lors être invoqué pour les priver de la protection que leur assurent les dispositions du Code du travail ». Ce faisant, elle relance le débat sur les contours de l'application du principe de laïcité dans les structures de droit privé, associations et entreprises comprises. Débat aussitôt repris dans l'opinion publique jusqu'au sommet de l'État. Un appel pour une nouvelle loi sur les signes religieux, paru dans *Marianne* le 22 mars, recueille près de 21 000 signataires, parmi lesquelles des hommes politiques (Jeannette Bougrab, Jacques Toubon, Jean-Michel Baylet, Jean Glavany), des intellectuels (Elisabeth Badinter, Abdennour Bidar, Alain Finkielkraut). Il interroge : « Impérative pour la puissance publique, la laïcité serait interdite

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

## Remerciements

Tout d'abord, nous tenons à remercier très chaleureusement Émile Poulat. Accueillis à chaque fois à bras ouverts, nous avons rencontré un savant qui conjugue la science et le sourire bienveillant. Véritable sage conservant toute sa malice, il a su nous ouvrir les yeux sur la laïcité, ses origines, ses enjeux mais aussi ses limites.

Notre gratitude va vers Laurent Lemoine qui a su retranscrire de manière rigoureuse les entretiens que nous avons eus avec le savant.

---

1. Voir la note explicative en fin d'ouvrage : « Les pères spirituels de l'idée de laïcité ».

2. Mot récent (Littré, 1882), le gallicanisme désigne un courant de pensée qui considère que : 1) les libertés de l'Église de France, anciennement appelée Église gallicane, l'emportent dans le royaume par rapport à celles du Saint-Siège, 2) le roi de France a plus de droit et de pouvoir sur l'Église gallicane que la papauté. Les gallicans s'opposent aux ultramontains, qui privilégient la papauté.

3. Dans le langage ecclésiastique, il s'agit d'une convention diplomatique entre le Saint-Siège et un État concernant le régime légal du culte catholique. On appelle régime concordataire, au sens strict, la mise en application de cette convention par l'État signataire, et au sens large, l'extension de ces dispositions à l'ensemble des cultes non catholiques (en tête, protestantisme, puis judaïsme). Cette application s'est faite par trois grandes voies : 1) règlements d'administration publique, 2) la pratique administrative, 3) la jurisprudence du Conseil d'État. Le langage commun parle d'Église concordataire pour désigner l'Église catholique placée dans cette situation.

4. Sous l'Ancien Régime, seul le culte catholique était admis à s'exercer publiquement, sous réserve de quelques situations particulières. En ce sens,

le régime concordataire a établi le système dit des « quatre cultes » : catholique, luthérien, réformé ou calviniste et israélite. Pour la première fois, dans l'histoire de France, la loi de 1905 pose le principe d'une pleine et entière liberté pour tous en ce domaine.

5. Créée en 2005 dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de la [séparation des Églises et de l'État](#) par [Nicolas Sarkozy](#), alors Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, la commission Machelon a eu pour mission d'étudier les relations des différents cultes avec le pouvoir en France.

6. Voir E. POULAT, *Liberté. Laïcité. La guerre des deux France et le principe de la modernité*, Paris, Cerf/Cujas, 1988 ; *Notre laïcité publique. « La France est une République laïque »*, Berg International Éditeurs, 2003.

7. Voir aussi S. BONNET, *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Paris, A. Colin.

8. Mgr Claude Dagens, évêque d'Angoulême, a rédigé un rapport important en 1994 sur la place de l'Église dans la société française un siècle après la loi de séparation de l'Église et de l'État. Il y analyse le défi que représente la proposition de la foi dans la société française. Ces rapports ont fait l'objet d'une *Lettre des évêques aux catholiques de France* en 1996. Il reprend ces différents éléments dans *La nouveauté chrétienne dans la société française, espoirs et combats d'un évêque* publié en 2005.

9. La loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public est une loi entrée en vigueur six mois après sa promulgation, à compter du 11 avril 2011.

10. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) est un organisme de l'État français ayant comme mission d'observer et d'analyser le phénomène des dérives sectaires. Elle a été créée en 2002 en remplacement de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS).

11. Sauf en Allemagne, où depuis la paix d'Augsbourg 1555 (25 septembre) s'est imposé le compromis confessionnel entre catholiques et luthériens selon la maxime « *cujus regio, ejus religio* » (la religion du pays est celle du Prince).

12. D. CROUZET, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525-vers 1610*, Livre premier, Paris, Champ Vallon, 1990, p. 77-78 et p. 83-85.

13. Notamment les textes suivants : Isaïe, 13,18 : « Avec leurs arcs, ils abattront les jeunes gens, ils n'épargneront pas les nouveaux-nés et seront sans pitié pour les enfants » ; Osée, 14, 1 : « Samarie paiera pour ses crimes

parce qu'elle s'est révoltée contre son Dieu, ses habitants mourront sous les coups de l'épée, ses bébés seront écrasés, et l'on fendra le ventre de ses femmes enceintes » ; Psaume 137, 8-9 : « Fille de Babylone, vouée à la ruine, heureux celui qui te rendra le mal que tu nous as fait ! Heureux celui qui saisira et brisera tes petits enfants contre la pierre ! »

14. D. CROUZET, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525-vers 1610*, Livre premier, Paris, Champ Vallon, 1990, p. 245-247 et p. 251-254.

15. *Ibid.*, p. 329-331.

16. *Ibid.*, p. 412-416.

17. D. CROUZET, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525-vers 1610*, Livre premier, Paris, Champ Vallon, 1990, p. 515, p. 538-540, p. 601.

18. *Ibid.*, p. 574- 576 et p. 617-626.

19. *Ibid.*, p. 623.

20. *Ibid.*, p. 450.

21. Denis CROUZET, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525-vers 1610*, Livre second, Paris, Champ Vallon, 1990, p. 158-172.

22. *Ibid.*, p. 623-628.

23. Cité par M. GAUCHET, *La condition politique*, Paris, Gallimard, 2005, p. 220.

# Table des matières

[Introduction](#)

[Bibliographie sélective](#)

[Chapitre 1](#)

[Aux origines de la laïcité](#)

[Chapitre 2](#)

[La laïcité, du XIX<sup>e</sup> siècle à la loi de 1905](#)

[Chapitre 3](#)

[La laïcité à la fin du XX<sup>e</sup> siècle : les débats sur l'islam et l'école](#)

[Note explicative](#)

[« Les pères spirituels de l'idée de la laïcité »](#)

[Remerciements](#)